

CONNAISSEZ-VOUS LE RÔLE DE VOTRE COMMISSION SCOLAIRE?

Quel est le rôle de la Direction du service de l'organisation scolaire (DSOS)?

Depuis quelques années, l'opinion publique quant aux commissions scolaires est plutôt mitigée. La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) désire rectifier cette perception en expliquant, via des chroniques régulières, le rôle essentiel d'une commission scolaire. Connaissez-vous vraiment tout le travail que les employés accomplissent quotidiennement dans une commission scolaire? S'il n'existait plus de centre administratif, savez-vous quelles tâches seraient reléguées aux écoles et aux centres de formation?

Le rôle de la Direction du service de l'organisation scolaire

La Direction du service de l'organisation scolaire assure le fonctionnement d'une multitude d'opérations entourant la scolarisation des élèves du territoire de la CSSMI. La localisation des élèves nécessite une planification et une coordination relatives à deux champs d'activités spécifiques, soit le transport écolier et l'organisation scolaire. Ce dernier englobe plusieurs opérations dont l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans nos établissements ainsi que le cadre d'organisation scolaire.

Admission, inscription et répartition des élèves

Tout d'abord, la Direction du service de l'organisation scolaire est responsable de l'admission, de l'inscription et de la répartition des élèves en formation générale des jeunes. Chaque année, des milliers d'enfants font leur entrée au préscolaire. C'est à la DSOS que revient la tâche de coordonner cet important processus. Dès la période d'inscription terminée, la DSOS enclenche le processus de répartition des élèves dans les établissements de la Commission scolaire. À cette étape, elle procède au transfert des élèves en surplus dans certaines écoles vers les écoles environnantes, en plus d'assurer la gestion des changements d'adresse causés par les nombreux déménagements.

Entre autres tâches, il y a également le traitement des demandes de choix d'école, la localisation des groupes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), le transfert des élèves révoqués, le traitement des demandes d'admission pour les élèves nés à l'étranger et les demandes de place pour les élèves qui arrivent en cours d'année. De plus, elle s'occupe de la déclaration de l'effectif scolaire jeune au 30 septembre ainsi que de la déclaration de la clientèle en service de garde auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ces opérations nécessitent un processus particulier et personnalisé qui est assumé par la DSOS.

Cadre d'organisation scolaire

Le cadre d'organisation scolaire résume les principaux enjeux quant à l'organisation scolaire des 56 écoles primaires et des 13 écoles secondaires du territoire. Ce plan triennal oriente les décisions relatives à la répartition des élèves tant du primaire que du secondaire chaque année. La DSOS analyse les impacts de l'évolution de la clientèle et prévoit les besoins en places-élèves sur le territoire. Elle planifie les demandes d'ajout d'espace (agrandissement ou construction d'une école) au MELS, le changement de vocation ou la fermeture d'école selon la fluctuation de la clientèle prévue.

Transport scolaire

Chaque année, la CSSMI revoit et planifie ses circuits d'autobus afin de desservir adéquatement sa clientèle, et ce, en toute sécurité. Ce service voit à la formation des conducteurs, notamment l'accueil, l'encadrement des comportements indésirables, la prévention pour contrer l'intimidation, et ainsi assurer un trajet sécuritaire pour tous les élèves. Ces formations ont pour but de les outiller pour accompagner les élèves selon les valeurs de la Commission scolaire. Il est aussi de la responsabilité de la DSOS d'assurer la gestion des avis disciplinaires en collaboration avec les directions d'école.

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a plus de 11 000 élèves marcheurs et assure le transport de 22 000 élèves. Au total, environ 400 véhicules sillonnent, matin et soir, 35 000 km pour répondre au besoin en transport des élèves de la CSSMI. Ceci représente près de 800 trajets effectués quotidiennement sur un territoire de 800 km².

Aussi, la DSOS assure un suivi annuel des zones à potentiel de risque qui demandent la coordination des actions avec les municipalités. Afin de promouvoir le transport actif, la DSOS actualise le programme *À pied, à vélo, ville active* qui vise à contrer le sentiment d'insécurité des parents en aménageant des corridors scolaires sécuritaires en collaboration avec les villes impliquées. De plus, elle réévalue annuellement la sécurité des débarcadères aux abords des écoles. La gestion et l'application des contrats de transport relèvent également du secteur du Transport scolaire.

Autres données sur la Direction du service de l'organisation scolaire

L'an dernier, la DSOS a traité :

- 21 150 dossiers d'inscription d'élèves du primaire et 13 190 dossiers d'inscription d'élèves du secondaire;
- La localisation de 1 025 groupes d'élèves du préscolaire et du primaire dont 86 classes spécialisées;
- 40 transferts individuels, 11 transferts de groupe et 198 transferts d'élèves en inscription tardive;
- 713 demandes de choix d'école;
- 259 demandes d'entente extraterritoriale;
- 337 dossiers d'inscription d'élèves nés à l'étranger.

Le transport scolaire à la CSSMI c'est :

- 8 transporteurs, 194 autobus jaunes, 31 autobus du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL), 24 minibus, 171 mini-fourgonnettes;
- 4 300 arrêts;
- 1 800 transports à plus d'un lieu;
- 1 481 élèves voyagés par mini-fourgonnettes;
- 120 zones à potentiel de risque actives;
- Plus de 1 000 avis disciplinaires par année;
- Des capsules d'information spécifiques au transport scolaire;
- Un service webTransport pour les parents.

Finalement, à la rentrée scolaire, c'est plus de 500 appels par jour et plus d'une centaine de courriels par semaine reçus à organisation@cssmi.qc.ca qui sont traités. À cet égard, un centre d'appels est mis sur pied pour répondre à plus de 2 500 demandes de parents par semaine dont la plupart exigent un suivi spécifique. Tout au long de l'année, l'équipe de la Direction du service de l'organisation scolaire répond et traite toutes les demandes en lien avec les différentes opérations sous sa responsabilité.

Les services administratifs de la Commission scolaire, dont la Direction du service de l'organisation scolaire, assument de nombreuses responsabilités pour les écoles et les centres de manière à diminuer considérablement les coûts, tout en réduisant les tâches de gestion et d'administration qui seraient trop exigeantes pour être réalisées par chaque établissement. De ce fait, le personnel des établissements est en mesure d'assurer aux élèves les apprentissages indispensables à leur réussite scolaire.

Pour en savoir davantage, visitez le site Internet au www.cssmi.qc.ca.